

COMMUNE DE NIVILLAC
Mairie- 9 rue du Calvaire- 56130 NIVILLAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix
Le sept juin
Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à 20 heures à la mairie
Sous la présidence de Monsieur Jean THOMAS, Maire
Date de convocation du conseil municipal : 1^{er} juin 2010



Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 25 votants : 25

PRESENTS: THOMAS J.- BRIAND Y.- CHATAL J.P.- DAVID G- Mme DENIGOT B.- Mme FRANCO M.- FREOUR J.C.- Mlle FREOUR N.- Mme GERVOT-BROHAN N.- Mme GICQUIAUX C.- GUIHARD A.- Mme HUGUET E- JOUSSE E.- Mme LAPORTE M- Mme LE BORGNE S.- Mme LEVRAUD F.- MATHIEU J.P.- OILLIC J.P.- Mme PANHELLEUX F. -PEDRON A.- Mme PERRAUD C. - Mme PHILIPPE J.- PROU A.- PROVOST L.- Mme VALLEE E.

ABSENTS : ARDOUIN M. - THURIAUD M.

Secrétaire de séance : Mme LEVRAUD Française

Objet : subventions communales

Sur proposition de la commission municipale et après délibération, le conseil municipal vote les subventions suivantes :

- Association Revival – Missillac	100,00 €
- Les Lutins de Vilaine- Nivillac	300,00 €
- Tous Art Zimut- Nivillac	300,00 €
- Mei Hua Zhuang- Nivillac	100,00 €
- Football Club Basse Vilaine- Nivillac La Roche Bernard	5 700,00 €
- Garde Notre Dame des Blés- Nivillac	6 000,00 €
- Association Communale de Chasse Agrée- Nivillac	200,00 €
- Sport Nature Roche Vilaine- La Roche Bernard	150,00 €
- Gym Tonic- Nivillac	300,00 €
- Speed Bikes- Nivillac 600,00 € dont 200 € pour la lutte contre la neurofibromatose	
- Vie Libre Amis de la Santé- La Gacilly	100,00 €
- F.N.A.T.H.- 56 Nivillac	100,00 €
- Amicale des Donneurs de Sang- La Roche Bernard	150,00 €
- Enfance et Famille d'Adoption- Vannes	100,00 €
- Anciens Combattants UNC AFN- Nivillac	250,00 €
- Association Départementale des Veuves Civiles- Vannes	200,00 €
- Les Restos du Cœur- Vannes	300,00 €
- La Croix d'Or- La Roche Bernard Herbignac	120,00 €
- Association Vilaine et Saloum- Nivillac	300,00 €
- Souvenir Français- Nivillac	100,00 €

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean THOMAS

Certifié exécutoire,
Reçu en préfecture le
Publié le 21/06/2010

